

AMUNDI INDEX EURO CORP BBB 1-5 - IE - EXF

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2022

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 1 021,82 (EUR)
(D) 944,65 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 28/02/2022

Actif géré : 572,17 (millions EUR)

Code ISIN : LU1525413099

Code Bloomberg : (C) ABIEXFC LX
(D) ABIEXFD LX

Indice de référence :

100% BLOOMBERG EURO CORPORATE BBB 1-5
YEAR

Eligibilité : -

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO CORP BBB 1-5 a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice Barclays Euro Corporate BBB 1-5 Year, total return (i.e coupons réinvestis), libellé en EUR, à la hausse comme à la baisse. Ce compartiment permet une exposition aux titres notés BBB émis par les sociétés privées (corporate), libellés en euro et ayant une maturité comprise entre 1 et 5 ans.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

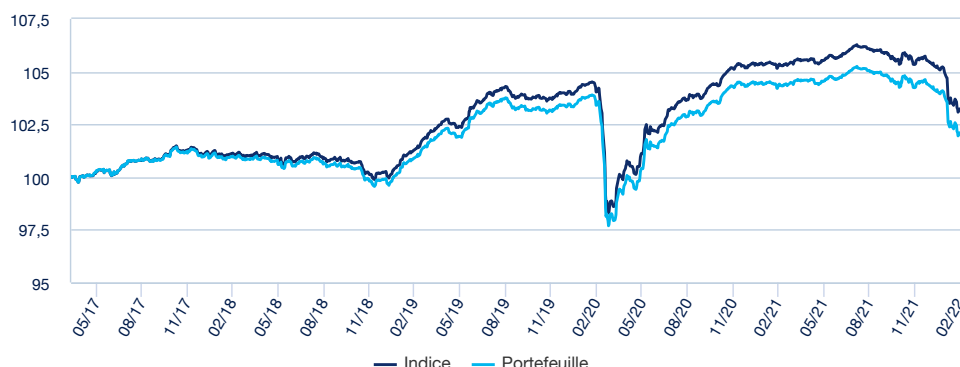
▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	-	10/04/2017
Portefeuille	-2,11%	-1,48%	-2,05%	-2,01%	1,19%	-	2,11%
Indice	-2,07%	-1,46%	-2,00%	-1,82%	1,93%	-	3,24%
Ecart	-0,03%	-0,02%	-0,05%	-0,19%	-0,74%	-	-1,13%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	-0,07%	1,02%	3,45%	-1,06%	-
Indice	0,15%	1,30%	3,70%	-0,83%	-
Ecart	-0,22%	-0,28%	-0,24%	-0,23%	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateurs de risque (Source : Amundi)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	1,62%	2,67%	-
Volatilité de l'indice	1,61%	2,67%	-
Tracking Error ex-post	0,04%	0,05%	-
Ratio de Sharpe	-1,01	0,30	-
Ratio d'information	-5,10	-4,89	-

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. Le Ratio de Sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

Indicateurs du portefeuille (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	2,79
Notation Moyenne ²	BBB
Taux de rendement	1,07%

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Nombre de valeurs du portefeuille : 941

OBLIGATAIRE ■

**Stéphanie Pless**Responsable Gestion Indicielle
Obligataire**Fadil Hannane**

Gérant de portefeuille principal

Commentaire de gestion

Le contexte inflationniste puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont soumis les marchés à une forte volatilité au cours du mois de Février. L'indice de volatilité (VIX) a augmenté de +29% lors de la première quinzaine de février suite aux déclarations des banquiers centraux face à la vigueur de l'inflation. Lors de la dernière réunion de la BCE, Christine Lagarde a reconnu que "la situation a changé". L'inflation a fortement surpris à la hausse en décembre et janvier, la présidente de l'Institution a évoqué les "préoccupations unanimes" du Conseil des gouverneurs sur l'inflation. Ensuite la publication de l'indice des prix à la consommation (IPC) américain à 7,5 % contre une estimation de 7,3 %, confirmant une accélération de l'inflation et impliquant une action à venir plus forte de la part de la FED, s'est directement traduite par la hausse du rendement des Treasuries à 10 ans, au-dessus de 2 %, au plus haut depuis août 2019, et une hausse du rendement allemand à 10 ans de 7 points de base pour atteindre 0,28 %. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 Février 2022, a accentué davantage les craintes existantes sur les marchés, face à cette situation, le VIX a alors bondit de 33%. A la fin du mois, ce dernier s'est établi à 30% soit une hausse de 22.43%.

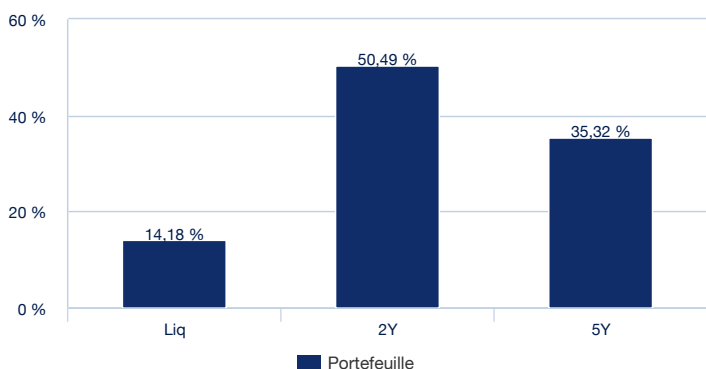
Dans ce contexte, les spreads de crédit Euro IG se sont élargis de 33 points de base pour atteindre 148 points de base. La performance a été affectée négativement à la fois par l'élargissement des spreads et par la flambée des rendements souverains (le rendement du Bund 5Y augmentant de 29bps à -0,19% et le Bund augmentant de 9bps à 0,10%). Le marché a affiché une baisse de -2,69% (-1,87% de performance relative contre les bons du trésor à durée équivalente).

Sans surprise, les actifs à bêta élevé ont souffert, mais dans une moindre mesure que les actions (EuroStoxx -5,92%), les AT1 bancaires, les hybrides d'entreprise et le haut rendement affichant une performance de -3,62%, -3,68% et -3,11% respectivement. Sur le plan sectoriel, les secteurs de l'énergie et des services publics, principaux concernés et impactés par le contexte actuel affichent respectivement une performance relative de -2,55% et de -2,13% contre les bons du trésor à durée équivalente.

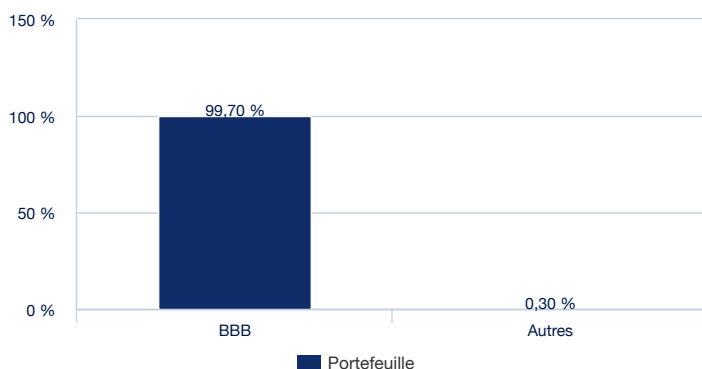
Ce portefeuille est géré de manière indicielle par rapport à l'indice Barclays Euro Corporate BBB 1-5 Year. Nous réduisons au maximum l'exposition relative en sensibilité entre le portefeuille et son indice, en investissant sur un nombre de titres restreint, permettant d'assurer un risque minimal.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

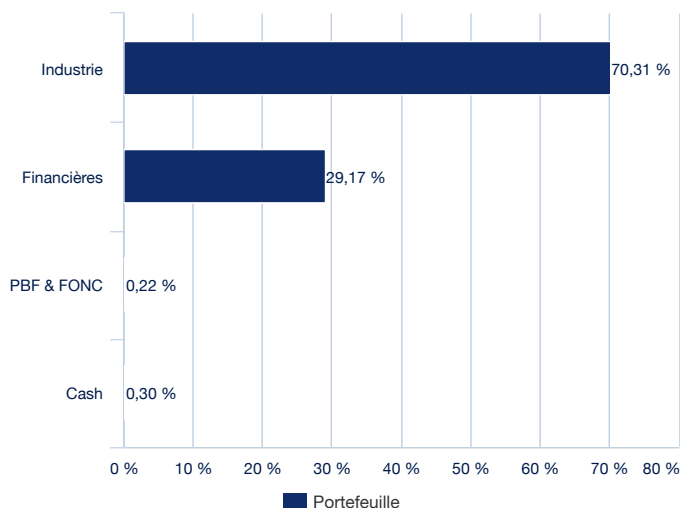
Par maturité (source : Amundi)



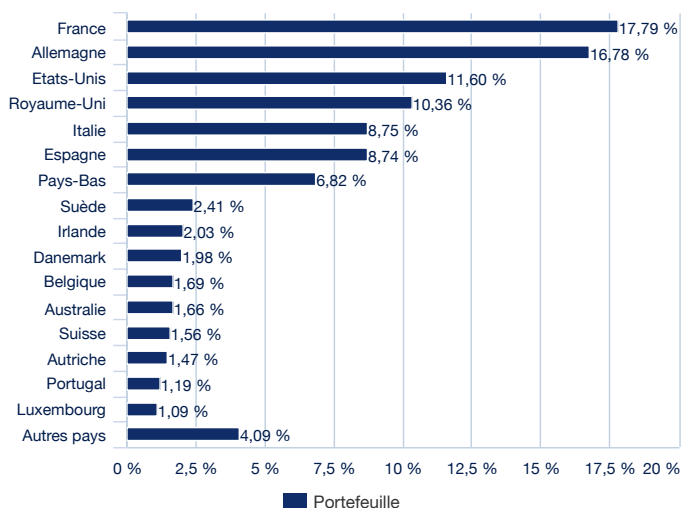
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	29/11/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1525413099 (D) LU1525413172
Code Bloomberg	ABIEXFC LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	500000 Equivalent en EUR de USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	3,50%
Frais Gestion Financière Direct	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	1,00%
Frais courants	0,20% (prélevés) - 30/09/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Historique de l'indice de référence	29/11/2016: 100.00% BLOOMBERG EURO CORPORATE BBB 1-5 YEAR
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.